

PRIX INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE



RÉSULTATS DU PRIX IMBP 2017

"INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE"

Les lauréats 2017 du Prix "Infrastructures pour la mobilité, biodiversité et paysage" (IMBP) ont été désignés le jeudi 23 novembre 2017 en présence de Jean-Pierre THIBAUT, Inspecteur Général de l'administration du développement durable au CGEDD et Président du Jury IMBP, et de 11 membres du jury.

Organisé par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) et l'ensemble des signataires de la Convention d'engagement volontaire¹ depuis 2010, le Prix IMBP a lieu chaque année. Il récompense les meilleures initiatives prises par les acteurs impliqués à différents niveaux de projets de requalification et d'exploitation des infrastructures de mobilité (conception, construction, gestion, entretien et aménagement). Les infrastructures concernées comprennent les routes, les rues, les voies vertes, les espaces publics urbains, les voies ferrées et fluviales, les ports et les aéroports). Enfin, ces actions doivent œuvrer en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes de la biodiversité et du paysage.

LES LAURÉATS 2017 DU PRIX IMBP

LE GRAND PRIX IMBP 2017

Le projet « Fauchage avec exportation en centre-Bretagne : un suivi scientifique multicritères pour une démarche expérimentale intégrée » porté par la Direction interdépartementale des routes Ouest (DIR Ouest), en partenariat CEREMA Ouest.

La DIR Ouest est un service de l'Etat en charge de la gestion et de l'entretien du patrimoine routier sur plus de 1 500 km. Elle s'attache ainsi depuis sa création à mettre en œuvre une politique de gestion raisonnée de ses 3 600 ha de dépendances vertes. Parmi ces modes de gestion, le fauchage avec exportation pour produire de l'énergie verte illustre sa démarche d'innovation au service de la biodiversité et de l'économie circulaire. La DIR Ouest a établi un partenariat avec le Cerema Ouest qu'elle sollicite régulièrement pour son expertise scientifique. Ce dernier a proposé un protocole de suivi d'une expérimentation pour la valorisation de la biomasse. Prévue sur trois ans (2015-2017), cette expérimentation se réalise sur les accotements et délaissés de la RN 164. Les zones d'études se situent sur le périmètre du Centre d'entretien et d'intervention (CEI) de Loudéac du District de Saint-Brieuc.

¹ Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, l'Assemblée des départements de France, la Fédération Syntec Ingénierie, la Fédération Nationale des Travaux Publics, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France.

Le protocole scientifique permet de suivre cette expérience grâce à plusieurs indicateurs permettant de juger des résultats sous l'angle énergétique, technique, organisationnel, environnemental et sécuritaire.

En 2015, la première étape du protocole de suivi pluriannuel a consisté en l'élaboration d'un état initial floristique. Cette action a été conduite en amont de l'expérimentation à proprement parler. Puis, un recalage technique et organisationnel sur la campagne de 2016 a été ajusté. En 2016 et 2017, le suivi du projet a ainsi eu pour objectif de repérer les éventuelles modifications des végétations de bords de route et des délaissés par rapport à l'état initial réalisé en 2015. Il est prévu que les suivis ultérieurs permettront d'étudier la cinétique d'évolution. Enfin, le suivi floristique comprend également une analyse des plantes mellifères.

Le projet est par ailleurs associé à deux démarches scientifiques : **le projet de recherche ITTECOP « PolLinéaire »** et le **projet CARMEN** relatif aux métaux et HAP contenus dans les produits de fauche, destinés à la méthanisation.

Par cette démarche, la DIR Ouest participe concrètement à la transition énergétique en favorisant l'économie circulaire et en développant ce territoire en circuit-court.

Contact presse : Direction interdépartementale des routes Ouest (DIR Ouest) : Astrid THOMAS-BOURGNEUF (Responsable de la mission Développement Durable et Territoires) – astrid.thomas-bourgneuf@developpement-durable.gouv.fr – Tél : 02 99 33 46 54

MENTION SPÉCIALE DU JURY « CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES »

Le projet « Programmes de requalification du réseau existant en faveur de la biodiversité » porté par le VINCI Autoroutes.

VINCI Autoroutes a engagé depuis 2010 **trois programmes de requalification** en faveur de la biodiversité. Ces actions sont mises en œuvre sur son réseau existant dans le but de réaliser des ouvrages de reconnexion écologique sur les territoires traversés et de valoriser le potentiel de biodiversité des emprises autoroutières.

Ces programmes se distinguent par leurs dimensions appliquées sur **4 422 km d'autoroutes concédées avec près de 200 opérations sur un temps court** (7 ans). Cela illustre un nouveau secteur d'activité pour les bureaux d'études et les entreprises de travaux publics. Le volume de la commande total avec 180 millions d'euros pour près de 200 opérations sur les programmes successifs représente un effort inédit en France.

Ils se distinguent également par une **approche multi-partenariale** (associations naturalistes, de chasse et de pêche, conservatoires,...) et par la mise en place d'un Comité Scientifique et Technique accompagnant la démarche.

La **contribution directe aux Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)** est un élément fort de cohérence et de contribution aux politiques puisque bon nombre de réalisations ont été intégrées à leurs divers plans d'actions.

Enfin, l'importance donnée aux suivis post-réalisation, en bâtissant des protocoles scientifiques rigoureux et standardisés, permet les comparaisons et l'amélioration des connaissances en écologie. Ce manque de connaissance est un élément important limitant l'acceptabilité et le déploiement attendu des politiques publiques de trame verte et bleue.

Contact presse : VINCI Autoroutes : Frédéric DEPAEPE (Directeur technique de l'infrastructure) – frederic.depaepe@vinci-autoroutes.com – Tél : 04.90.32.10.27

MENTION SPÉCIALE DU JURY « GÉNIE ÉCOLOGIQUE »

Le projet « Fleurs locales : production de fleurs sauvages locales sur le domaine public autoroutier concédé et réintroduction de ces plantes lors de projets d'aménagement au profit de la biodiversité » porté par les Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB), en partenariat avec Champ des Cimes, ALVEOLE et FRAPNA.

ATMB est le concessionnaire du Tunnel du Mont Blanc ainsi que de l'Autoroute blanche (A40) et de la Route Blanche (RN205) sur 130 km dans les départements de l'Ain et de la Haute Savoie. ATMB exerce son activité d'acteur de la mobilité au sein d'un environnement exceptionnel qu'il convient de préserver et de valoriser.

Le présent projet de partenariat avec l'opération « **Fleurs locales** » s'inscrit pleinement dans l'engagement environnemental d'ATMB avec notamment la volonté d'appliquer une **gestion responsable des dépendances vertes** qui représentent une surface de 300 hectares dans le respect de la biodiversité et des écosystèmes du territoire.

Le projet expérimente la **culture de plantes sauvages locales**, provenant de graines issues de milieux naturels, sur des parcelles situées en Haute-Savoie et en Suisse Romande avec pour objectif d'accompagner le retour de la nature en ville, aux abords des infrastructures ou encore sur des espaces naturels dégradés afin de restaurer des trames écologiques riches en biodiversité alpine.

Depuis 2016, ATMB est devenu partenaire du projet « Fleurs locales » en mettant à disposition deux espaces du domaine autoroutier pour la production des fleurs sauvages locales. Le premier site d'une surface de **7000 m²**, sur l'aire de repos de Passy (74), a été confié à la société Champ des Cimes. Le second site d'une surface de **4000 m²** situé en bordure de l'A40 à Bonneville a été confié à l'association d'insertion ALVEOLE. La production est en cours pour 5 ans.

Afin de poursuivre son engagement dans une démarche globale, ATMB souhaite maintenant utiliser les graines de fleurs sauvages produites dans le cadre du projet. Une concertation est en cours avec la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature) afin d'établir le cadre de cette action. L'objectif d'ATMB est de pouvoir **introduire ces plantes sur ses dépendances vertes à l'occasion des nombreux chantiers d'aménagement ou de gros entretien** de l'infrastructure pour, d'une part, continuer à participer à l'expérimentation « Fleurs locales » et d'autre part, favoriser la richesse écologique et la biodiversité au sein du territoire.

Contact presse : ATMB : Gaétan MASSON (Responsable de domaines exploitation et environnement) – gaetan.masson@atmb.net – Tél : 04.50.25.20.40

MENTION SPÉCIALE DU JURY « DÉMARCHE PROMETTEUSE »

Le projet « Une mutualisation au service de la biodiversité et d'un territoire » porté par AREA en partenariat avec Communauté d'agglomération du pays Voironnais (CAPV), BIOTEC Biologie appliquée et le Département de l'Isère.

Pour améliorer la desserte d'une zone d'activité de la CAPV et ainsi permettre son extension, un **diffuseur autoroutier a été mis en service** par AREA en 2014 sur l'autoroute A48 Lyon-Grenoble. Cette opération cofinancée par **AREA, la CAPV et le Conseil départemental de l'Isère** a ouvert de nouvelles perspectives sur la compensation environnementale des aménagements.

Au fil des études AREA a optimisé le projet technique du diffuseur, notamment en déroulant la séquence « éviter, réduire, compenser » pour les impacts environnementaux. Mais la recherche d'une maîtrise

foncière pour mettre en œuvre les mesures compensatoires arrivait systématiquement à une situation de blocage. Une importante zone de compensation de crue devait être réalisée sur le site de Mauvernay et un corridor écologique devait être restauré alors que les terres agricoles à forte valeur agronomique subissaient une pression foncière de la part de plusieurs aménageurs.

La CAPV et AREA ont alors confronté leurs visions prospectives du territoire et ont transformé la difficulté en **opportunité d'action mutualisée**. L'optimisation des travaux en termes de zone humide à fort intérêt écologique a donné naissance à un **schéma directeur des mesures compensatoires et d'aménagement hydro-écologique**, porté par les deux maîtres d'ouvrage et confié à un seul et même maître d'œuvre. Une zone de 5 hectares a ainsi été délimitée de part et d'autre de l'A48 pour accueillir progressivement les mesures compensatoires du projet de diffuseur mais aussi celles d'autres aménagements d'AREA et de la CAPV clairement identifiés.

Ce schéma a permis **d'associer les moyens de chaque maître d'ouvrage** pour une **meilleure performance** en matière de mise en œuvre des mesures : accès au foncier, économies d'échelle, cohérence de l'ingénierie et des travaux pour concevoir et mettre en œuvre un projet présentant un réel intérêt écologique sur un site étendu. Les principaux travaux de génie écologique ont été effectués en 2013 et 2014 sur 3,6 hectares.

Le retour d'expérience positif de cette mutualisation conduit AREA à **amorcer des démarches identiques** pour d'autres aménagements de son réseau autoroutier.

Contact presse : AREA : Damien CERCUEIL (Responsable Environnement) – damien.cercueil@aprr.fr – Tél : 04 72 60 11 01

MENTION SPÉCIALE DU JURY « INITIATIVE ASTUCIEUSE »

Le projet « Réalisation d'un ponceau modulable » porté par la Société Bongarzone.

La société Bongarzone présente un **modèle d'ouvrage de franchissement de cours d'eau novateur**, ayant fait l'objet d'un brevet. Il consiste en un agencement de blocs en béton préfabriqués, spécialement étudiés, de façon à pouvoir être **facilement mis en place** depuis une seule berge, sans apport de matériaux extérieurs et **sans toucher au lit mineur du ruisseau**. Il est facile de l'enlever, de l'agrandir, de le rehausser ou même d'y ajouter des options. Il intègre également, selon les besoins, les principales contraintes routières : ralentisseur, chasse roue, trottoir, garde-corps,... Enfin, le tablier peut être enterré de façon à conserver une continuité de la bande de roulement.

Ce modèle d'ouvrage a pour avantage de ne pas modifier morphologiquement le lit mineur du cours d'eau. L'absence de travaux de maçonnerie permet de **réduire fortement les risques de pollutions**. Il est 100 % recyclable, avec des moyens déjà connus, n'étant composé que de béton et d'acier. De plus, ne touchant pas au lit mineur du ruisseau, il permet de s'affranchir de la plupart des contraintes administratives. **Cet ouvrage est éco-conçu** pour être facilement démontable et réutilisé.

Contact presse : Société Bongarzone : Yves PETIT (Adjoint Technique) – yves.petit@bongarzone.fr – Tél : 03 25 88 61 13

Contact presse : marine.havard@idrrim.com | 01.44.13.32.99 | www.idrrim.com

Créé en 2010, l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) fédère l'ensemble des acteurs publics et privés de la communauté des infrastructures de transport. Plateforme d'échanges, l'IDRRIM a vocation à répondre aux problématiques de ses adhérents, à concevoir des documents de référence et promouvoir le savoir-faire français à l'international.

PARTENAIRES MEDIAS

